

# LOI CANADIENNE SUR L'ACCESSIBILITÉ

## VISION

ÉLIMINER ET PRÉVENIR LES OBSTACLES DE  
MANIÈRE PROACTIVE ET OFFRIR DE MEILLEURES  
PERSPECTIVES AUX PERSONNES HANDICAPÉES

PLUS DE **6 MILLIONS**  
DE CANADIENS ÂGÉS DE 15 ANS  
ET PLUS ONT UN HANDICAP

**MOINS  
DE 60 %** DE CEUX ÂGÉS DE 25  
À 64 ANS OCCUPENT  
UN EMPLOI

LES CANADIENS AYANT UNE INCAPACITÉ  
MOINS SÉVÈRE GAGNENT UN REVENU

INFÉRIEUR DE **12 %** ET CEUX AVEC UNE  
INCAPACITÉ PLUS  
SÉVÈRE GAGNENT **51 %**  
DE MOINS

ET SONT PLUS SUSCEPTIBLES DE VIVRE  
DANS LA PAUVRETÉ

« NE FAITES RIEN POUR NOUS SANS NOUS » : la Loi canadienne sur l'accessibilité sera mise en œuvre en partenariat  
avec les personnes handicapées et les intervenants œuvrant auprès d'elles